

## REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 24 NOVEMBRE 2016

Date de convocation du Comité : 17 Novembre 2016

Le 24 Novembre 2016 à 18h45, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

**Etaient présents :**

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, Vice-président, Roland SEIGLE, Vice-président, Stéphane CECILLON, Vice-président, Serge BOUVIER, Vice-président, Georges VISCOGLIOSI, Jean-Pierre THEBAULT, Cyril ARCHER, Louis BALLY, Henri HOURIEZ, Jean-Luc VARNET, Jean-Marc PEYAUD suppléant de Roger MILLY, Sylvain CARRIOT, Robert CHAPOT, Serge ROYBIN, Thierry LAURE suppléant de André PAVIET SALOMON, Gérard RIVOIRE, Christian GUETAT

**Etaient absents :**

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle (Excusée) – DIAS Olivier –  
CUISENIER Laurent (Excusé) – CARRON Michel

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard (Excusé)

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME François

Commune de FRONTONAS

PIROIRD Georges

Commune de L'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph (Excusé)

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis (Excusé)

Commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

NECTOUX Charles (Excusé)

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée) – CONTASSOT Raymond

Commune de SATOLAS et BONCE

MILLY Roger – Etait présent son suppléant PEYAUD Jean-Marc

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe –

PAVIET-SALOMON André – Etait présent son suppléant LAURE Thierry

Commune de VAULX MILIEU

METTEM Yves (Excusé)

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe – ODET Bernard (Excusé)

Commune de VILLEFONTAINE

RABILLOUD Véronique (Excusée)

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic (Excusé)

**Ordre du Jour**

↪ Dossiers administratifs :

- Approbation délibérations comité syndical du 13 octobre 2016
- Décision Modificative n° 3
- Délibération demande de subvention Fond National de Prévention
- Recrutement de M FOURNY Georges
- Carburants
- Informations relatives aux Etablissements Recevant du Public
- Problème validation logiciel rôle de recouvrement

↪ Dossiers Chargée de projets :

- Futurs locaux
- Bail de chasse
- Voie verte

↪ Dossiers Technicien rivières :

- Travaux
- Manifestations

↪ Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance, précise que le quorum n'est pas atteint, qu'un nouveau comité syndical sera organisé dans le courant de la semaine n° 48, et demande à Séverine d'effectuer l'appel. Les différents points prévus à l'ordre du jour sont présentés aux membres présents.

## APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2016

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical du 13 Octobre 2016 sont présentés aux membres présents :

- Décision Modificative n° 2
- Augmentation montants des redevances syndicales et des participations des communes pour l'année 2017
- Non valeurs redevances syndicales année 2012
- Avancement échelon chargée de projets
- Avancement de grade chargée de projets
- Poste de direction
- Formations
- Recrutement technicien rivières
- Attribution chèques cadeaux enfants du personnel pour Noël
- Vêtements de travail
- Bilan activités 2015 / 2016
- Redevances syndicales
- Dématérialisation des factures au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : CHORUS
- Téléphonie
- Archivage
- Réunions rédaction document unique
- Cahier des charges carburant
- Dossier Amandine ROUX
- Délégation de signatures aux agents de la collectivité
- Francs bords canal 43 LA VERPILLIERE et récapitulatif parcelles isolées
- Autorisation de déversement des eaux pluviales dans le milieu naturel
- Stade de COLLONGES
- Baux chasse, pêche, et arc
- Litige MEUNIER
- Voie verte
- Futurs locaux
- Travaux
- Gestion forestière
- Travaux été 2016
- Régulation des nuisibles
- Questions diverses

Les membres du comité syndical n'ont apporté aucune modification et aucun commentaire à ce compte-rendu.

## I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

### DECISION MODIFICATIVE N° 3 –

Rapporteur Robert BALLEFIN

Quelques réajustements de crédit sont nécessaires pour pouvoir régler les mandats de fin d'année. Monsieur BALLEFIN Robert présente la décision modificative comme suit :

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Montant à rajouter</b>	<b>Montant à déduire</b>	<b><u>Explications</u></b>
617 – Etudes & recherches	<b>750.00€</b>		Diagnostic relatif aux établissements recevant du public
66111 – Intérêts	<b>212.67€</b>		Intérêts pour le prêt du local
66112 – ICNE	<b>212.67€</b>		Dans l'éventualité où il faudrait régler des intérêts courus non échus sur le prêt immobilier
61523-1 Entretien & Voiries		<b>1 175.34€</b>	Article alimentant les autres articles
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 175.34€</b>	<b>1 175.34€</b>	
2115 – Terrains bâtis	<b>150 000.00€</b>		Acquisition local Petite Rue Plaine
1641 – Emprunts	<b>15 570.01€</b>		Remboursement anticipé prêt immobilier décembre 2016
2313 – Constructions		<b>165 570.01€</b>	Article alimentant les autres articles
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>165 570.01€</b>	<b>165 570.01€</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>166 745.35 €</b>	<b>166 745.33€</b>	

L'AD'AP nous ayant informé tardivement que le Syndicat des marais était dans l'obligation d'effectuer un diagnostic relatif à l'accessibilité puisque la structure reçoit du public, il manque 750€ pour régler les frais liés au diagnostic en ligne.

La commission entrepôt, réunie le 10 novembre dernier, ayant accepté la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition des nouveaux locaux, et un remboursement anticipé sur l'année 2016 étant envisagé, les intérêts et le montant de remboursement du prêt doivent être budgétisés soit 212.67€ d'intérêts et d'ICNE (Intérêts courants non échus) et 15 570.01€ d'échéance de remboursement du prêt.

D'autre part, une somme complémentaire sera récupérée sur l'article 2313 – Constructions, pour permettre de régler l'acquisition du local et le règlement des frais de notaire : 280 000€ montant local + 21 000€ estimation frais notaire. Lors de l'élaboration du budget 2016, la commission finances ne savait pas si le comité syndical allait s'orienter vers l'acquisition de nouveaux locaux et la construction, c'est pourquoi des sommes avaient été prévues sur les deux articles budgétaires. Le réajustement de crédit sur l'article « Acquisition de terrains bâtis » s'explique ainsi.

Les sommes manquantes, pour la section de fonctionnement, seront débitées de l'article 61523-1 concernant l'entretien et réparation des voiries.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND NATIONAL DE PREVENTION**

**Rapporteur Séverine**

Séverine rappelle aux membres du comité que le Syndicat a passé une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la rédaction du document unique.

Le Fond National de Prévention (F.N.P.) accorde des financements pour la rédaction de ce document pour la dernière année, Séverine propose qu'une demande de subvention soit réalisée auprès du F.N.P

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

CONSIDERANT qu'un Fond National de Prévention a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fond a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriales et Hospitalières, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de présenter une demande de subvention au fond National de Prévention.

Le quorum n'étant pas atteint le comité syndical ne délibère pas à ce sujet.

## CARBURANTS

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Comme indiqué lors du conseil du 13 octobre, un cahier de consultation a été envoyé à toutes les stations essence de BOURGOIN-JALLIEU afin que le Syndicat puisse avoir un fournisseur de carburant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce jour, la seule station qui a répondu au cahier de consultation est la station TOTAL vers LECLERC, avec laquelle le Syndicat travaille déjà. Cette station reste la plus chère de BOURGOIN-JALLIEU, et la réponse a été faite sur des post-it, il manque des éléments. Monsieur le Président propose que cette consultation soit déclarée infructueuse et que Séverine et Véronique se rendent chez AGIP pour prendre des renseignements, un contrat serait alors passé avec eux pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Une différence de 0.10€ centimes par litre est constatée sur le carburant.

Gérard RIVOIRE précise qu'il serait peut-être judicieux, si les agents prennent contact avec AGIP, de passer par le biais d'un contrat annuel, ce qui simplifierait la gestion par la suite en cas de problème.

Jean-Marc PEYAUD propose qu'une cuve soit achetée pour les nouveaux locaux afin que les agents puissent faire le plein directement à l'atelier.

Séverine et Véronique précisent que tous les véhicules du Syndicat ne fonctionnent pas avec le même carburant, d'une part et d'autre part au vu de la consommation annuelle il n'est pas très judicieux d'acquérir des cuves.

Gérard RIVOIRE demande comment les agents fonctionnent pour les engins : pelle et tracteur.

Séverine précise qu'une cuve a été achetée pour le carburant des engins, les commandes sont réalisées auprès de BEJUI combustible 4 fois par an environ. La pelle et le tracteur sont alimentés par de l'écopolaire.

Roland SEIGLE précise que le GNR est très bien aussi, il n'est pas utile de prendre de l'écopolaire.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il serait peut-être judicieux, puisque l'appel d'offre pour le carburant étant déclaré infructueux, il faut peut-être se rendre chez AGIP et voir s'ils peuvent également fournir le fuel pour les engins et à quelles conditions.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir à combien s'élève le budget combustible à l'année. Séverine précise que pour la pelle et le tracteur il faut compter environ 10 000€ annuellement.

Les agents ayant demandé l'acquisition d'écopolaire, Séverine précise qu'il faut d'abord aborder la question avec eux avant de changer de combustible.

Le comité syndical souhaite qu'un appel d'offre soit réalisé pour le fuel avant le 01 janvier 2017.

## ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Rapporteur Séverine

L'AD'AP, bureau d'études, nous a informé récemment que le Syndicat des marais est considéré comme un établissement recevant du public (E.R.P.), même s'il ne reçoit que très peu de personnes annuellement. Les démarches ont donc été lancées pour que ce diagnostic soit réalisé et transmis en préfecture rapidement. L'AD'AP doit recontacter le service administratif dans les prochaines semaines, après réception du règlement, pour réaliser le diagnostic.

Louis BALLY précise que ce type de démarche peut être faite directement par la collectivité sur le site « [accessibilite.gouv. »](http://accessibilite.gouv.fr) et gratuitement. Ce diagnostic doit ensuite être transmis en Préfecture. Séverine précise qu'elle ne savait pas ce diagnostic pouvait être réalisé directement par la collectivité, du coup les démarches auprès d'AD'AP ont déjà été faites. Cependant elle en prend note pour le prochain diagnostic.

Gérard RIVOIRE précise que les toilettes handicapées vont devenir obligatoires, il faut donc prendre note de cette information de suite pour l'aménagement des futurs locaux. Si un accès à l'étage est prévu, il faut également prévoir un ascenseur.

Jean-René RABILLOUD qu'il n'y aura pas d'étage au sein des futurs locaux. La mezzanine étant prévue pour les archives et le stockage du matériel technique.

## **PROBLEME VALIDATION LOGICIEL DE REDEVANCES SYNDICALES**

**Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Séverine rappelle au comité syndical que dans le cadre de la dématérialisation, le logiciel d'élaboration du rôle de recouvrement doit être validé par les services de la DGFIP avant l'élaboration du rôle. M. FOURNY travaille sur la mise en conformité de ce logiciel depuis un peu plus d'un an maintenant. Au mois d'Août, les services de la DGFIP l'avaient informé qu'il ne restait que deux petites modifications à réaliser sur le logiciel avant validation.

Après avoir effectué ces dernières, M. FOURNY a retourné le logiciel aux services de la DGFIP qui demandent désormais la mise en conformité du logiciel avec CHORUS.

Séverine rappelle que CHORUS est l'outil, qui devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour la dématérialisation des factures.

Un courrier demandant la validation du logiciel en l'état pour 2016, a été envoyé aux services de la DGFIP ce jour, à la demande de Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN et Véronique RABILLOUD. Une copie de ce courrier a été envoyée à Madame MOTTE la trésorière principale et Monsieur DIOT, des services de la DGFIP de GRENOBLE.

Séverine précise que si le rôle de recouvrement n'est pas établi rapidement, le Syndicat des marais ne percevra aucune recette.

## **II - DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS**

### **Futurs locaux**

**Rapporteur Véronique S**

Véronique présente les plans actuels des locaux, puis les plans d'aménagement proposés par les agents dont celui qui a été validé par la commission locaux le 10 Novembre 2016.

Mathieu et Véronique travailleront dans le même bureau, les toilettes situées dans leur bureau seront transformées en kichenette pour les repas du midi. Le bureau de Séverine sera à l'entrée des locaux puisqu'elle reçoit le public.

La salle de réunion restera telle quelle.

Les normes handicapées seront prises en compte dans l'élaboration des devis. Des premiers devis ont été demandés à l'entreprise SAUGEY. Dès réception de ces derniers et après signature du compromis, Véronique demandera d'autres devis auprès de deux ou trois autres organismes.

Gérard RIVOIRE précise qu'une issue de secours, différenciée de la porte d'entrée, doit obligatoirement être prévue pour les salles de réunion recevant plus de 19 personnes.

Véronique prend note de cette information et se renseigne.

Louis BALLY précise qu'il faut prendre contact avec M TALARON au service prévention du SDIS de GRENOBLE ou VIENNE pour obtenir la liste des normes de sécurité à respecter. Des toilettes aux normes handicapées seront également prévues.

Véronique précise que pour le financement, elle a retenu la proposition avec le taux le moins élevé. Cette proposition émane de la Caisse d'épargne qui propose un prêt à échéance choisie. La première échéance de ce prêt serait donc remboursée le 25 décembre de cette année et la deuxième échéance serait remboursée le 25 avril 2017. Ce remboursement anticipé permet d'obtenir un taux de 0.93%.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- **Prêt à taux fixe** : 1.16%
- **Taux effectif global** : 1.18% l'an soit un taux de période du TEG de 1.18%, la période étant annuelle
- **Montant** : 220 000€
- **Durée** : 13 ans et 5 mois
- **Périodicités des échéances** : Annuelles sauf les deux premières qui sont anticipées
- **Amortissement du capital** : Progressif, sauf les deux premières échéances
- **Montant de l'échéance** : 15 782.68€
- **Commission** : 220€
- **Versement des fonds** : Une ou plusieurs fois
- **Remboursements anticipés** : Information par lettre avec accusé réception à la Caisse d'épargne préavis de 30 jours calendaires. Une indemnité sera versée en cas de remboursement anticipé.

Véronique présente le projet du compromis de vente établi par Maître PAGLIAROLI. Le diagnostic amiante n'étant plus valable, le propriétaire se verra dans l'obligation de le refaire.

Robert BALLEFIN précise que le crédit peut être remboursé par anticipation avec une légère pénalité. Jean-René RABILLOUD précise qu'il a informé Michel CARRON, élu au service urbanisme à BOURGOIN-JALLIEU, de l'acquisition des nouveaux locaux et de la mise en vente de MOZAS dès déménagement des agents de terrain.

### BAIL DE CHASSE Rapporteur Véronique S

Lors du comité syndical, le renouvellement du bail de chasse au même montant et selon les mêmes conditions qu'en 2016 avaient été évoqués. Véronique a fait cette proposition au président de l'A.I.C.A. qui l'a validé.

Le bail a donc été signé et retourné au Syndicat en début de semaine.

Une seule haie sera entretenue par les chasseurs en 2017. Les autres n'ayant plus besoin d'entretien. Véronique précise qu'une augmentation du bail sera envisagée dans les années futures s'il n'existe plus de compensation.

Gérard RIVOIRE précise que les membres de l'AICA vont se réunir et rediscuter de ce bail, puisque si la voie verte continue son extension, le périmètre de chasse se réduira, est-il judicieux de garder ce bail ?



**VOIE VERTE**  
**Rapporteur Véronique S**

Au vu de la météo, le revêtement ne pourra certainement pas être posé sur la deuxième partie de la voie verte, Véronique doit avoir confirmation de cette information le 28 novembre. Les travaux reprendront alors au printemps 2017.

**III - DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES**

**TRAVAUX**  
**Rapporteur Mathieu**

Lionel travaille actuellement sur les communes de ST SAVIN et ST MARCEL BEL ACCUEIL. Les délégués des communes concernées, ont été informés de la présence de Lionel sur leur secteur. Mathieu précise que Lionel a rencontré un problème avec la NOREMAT : des barbelés se trouvant le long des berges sont passés dans la broyeuse et ont endommagé les flexibles de la machine. Lionel et Mathieu ont changé ces derniers et les ont renforcés avec des gaines en plastiques durs.

Christophe était en formation sur la quasi-totalité du mois de novembre. Il reprend ses fonctions à partir du 12 décembre. Il repartira début janvier en formation pour un mois.

La pelle se trouve actuellement sur la commune de TREPT, l'entretien a été effectué avant le départ en formation de Christophe.

Christophe a curé 4 kilomètres de fossés pour l'instant, les travaux ont débuté à la date réglementaire. Mathieu précise que Christophe et Lionel ont un programme important à effectuer cette année.

Robert BALLEFIN précise qu'il vaut mieux que Christophe réalise son travail doucement mais parfaitement. Stéphane CECILLON confirme que Christophe doit s'appliquer au niveau du curage.

Gérard RIVOIRE précise sur la commune de VAULX-MILIEU, le fossé situé à proximité du canal des Trois Fontaines est complètement bouché par un barrage de castors et ragondins. Ce dernier bouche la buse. Le fossé est donc inondé. Ce dernier avait été débouché par des agriculteurs il y a quelques années, il est à nouveau bouché cette année et les agriculteurs ne pourront pas passer pour cultiver leurs parcelles. Il serait donc judicieux que le fossé soit débouché. Serge BOUVIER sera sollicité pour cette intervention puisque la pelle est située actuellement à TREPT. Le curage de ce fossé devra également être prévu prochainement.

**MANIFESTATIONS**  
**Rapporteur Mathieu**

Mathieu et Véronique ont participé au Salon Etude Métiers en Environnement (S.E.M.E.) qui s'est déroulé à ST CHEF le 19 novembre. De nombreuses personnes sont venues au stand pour avoir des informations sur la structure, et sur la gestion des peupleraies. Ce salon a permis de bien valoriser la structure.

La manifestation « BOL d'AIR » réalisée courant 2016, sur la commune de LA VERPILLIERE, sera réitérée en mars 2017.

Jean-René RABILLOUD précise que si les autres communes sont intéressées par ce type de prestations, elles doivent se manifester auprès de Véronique et Mathieu.

## IV – QUESTIONS DIVERSES

### EPORA

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Jean-René RABILLOUD informe les membres du comité syndical, qu'un courrier a été émis à Olivier BONNARD, qui siège à l'EPORA, afin qu'il intervienne pour les redevances syndicales 2014 et 2015 soient réglées rapidement.

Un règlement partiel a été réalisé suite à l'intervention de Madame MERLE Annick et de Monsieur BONNARD olivier.

Il reste 6 900€ à régler sur l'année 2015 plus l'année 2016 qui devrait arrivée.

### CHORUS

Rapporteur Séverine

La mise en place de CHORUS nécessitera à terme un système de sauvegarde des données en PDF recherchant et consultable et non modifiable. C'pro a contacté Séverine récemment et à proposer de reprendre les deux photocopieurs et le logiciel « e.copy » (non utilisé) et d'installer un seul photocopieur compatible avec CHORUS ainsi qu'un système de sauvegarde des données externalisées déclaré auprès du CNIL. Séverine a réalisé une estimation annuelle sur les coûts actuels de l'installation actuelle, la nouvelle installation coûterait 50€ H.T. de plus par mois à la structure.

Le système de sauvegarde serait réalisé sur trois sites différents situés en France. Les sauvegardes seront réalisées pendant le temps de repas tous les jours. Lors des congés, Séverine contactera C'Pro pour les informer que la structure est fermée. En cas d'absence de Séverine, Véronique ou Mathieu allumeront l'ordinateur de Séverine afin que la sauvegarde puisse être réalisée.

Séverine précise que C'Pro prendra en charge le déménagement du photocopieur et l'installation dans les nouveaux locaux. Ils reconnecteront également le photocopieur avec les ordinateurs après le déménagement.

Les forfaits copies seront lissés sur l'année afin d'éviter de dépasser les crédits budgétaires annuels. Une rencontre trimestrielle sera réalisée entre Séverine et le commercial afin d'ajuster ces forfaits copies au besoin du Syndicat sur l'année.

Christian GUETAT informe les membres du comité que de nombreux dépôts sauvages se trouvent sur le périmètre syndical, notamment des dépôts d'amiante. Il a fait réaliser plusieurs devis pour faire ôter ces dépôts. Ces derniers peuvent aller du simple au double. De ce fait il informe tous les membres que l'entreprise VALGO prend en charge cet enlèvement de dépôts sauvages à moindre coût.

Le prochain comité syndical se déroulera le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 8h30.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h18.

Jean-René RABILLOUD,

38300  
Président  
BOURGOIN  
JALLIEU

